



# éduscol



Ressources pour le Français Langue  
de Scolarisation

---

## Synthèse des ateliers du séminaire CASNAV des 3 et 4 avril 2013

DES ELEMENTS DE PRECARITE n°2

RESSOURCES FLS

Juillet 2013

## Constat initial

---

Cet atelier doit aborder des questions d'une extrême complexité qui ne relèvent pas toutes du même champ. Il importe donc de tenter une clarification préalable : de qui parlons-nous ? De quoi parlons-nous ?

- La problématique des mineurs isolés est à la fois une problématique sociale, juridique, affective et scolaire. Mais tous les mineurs isolés ne relèvent pas de l'alphabétisation et du décrochage : certains ont de bons niveaux scolaires en langue d'origine et des projets précis quant à leur avenir.
- Les élèves étrangers actuellement dans les situations les plus précaires sont principalement des habitants des bidonvilles et squats, eux-mêmes majoritairement roumains et bulgares tsiganes, c'est-à-dire européens. Cependant, certains demandeurs d'asile (arméniens par exemple) sont aussi en situation précaire avec un statut juridique différent, mais leur niveau scolaire relève rarement de l'alphabétisation.
- On peut parler de prévention du décrochage pour certains mais pour d'autres, notamment les enfants des bidonvilles qui vivent sur le territoire français, sans aucune inscription scolaire, il conviendrait plutôt de parler « d'accrochage ».
- Se posent aussi des questions purement pédagogiques comme celle des nouveaux arrivants francophones à l'oral mais analphabètes ou de niveau cycle 2. Faut-il créer des UPE2A spécifiques ?

**Il importe donc de ne pas généraliser**

## MINEURS ISOLÉS

### 1. Constats et recensement des pratiques de terrain.

---

#### Accueil et évaluation

L'augmentation des arrivées est observée sur tout le territoire, mais elle est particulièrement importante en Île de France. Des dispositifs de type « plateformes » d'accueil existent dans un certain nombre d'académies ou de départements. Elles peuvent être spécialement dédiées aux mineurs isolés ou viser l'ensemble des nouveaux arrivants 2<sup>nd</sup> degré (ou même 1<sup>er</sup> degré. Ex : Béziers).

LILLE : plateforme depuis 2005 (sous l'égide de la PJJ) : une réunion hebdomadaire → statut officiel de MIE, évaluation, puis une réunion par mois sur la plateforme → commission d'orientation, affectation en fonction des besoins scolaires et places.

CAEN: une plateforme virtuelle, implantée dans un collège : enregistrement du MIE → statut scolaire avec courrier officiel - prise de RDV pour évaluation – parcours sécurisé.

TOULOUSE: espace d'accueil : agent d'accueil bilingue – 1 professeur des écoles – 2 enseignants du second degré – 1 COP formé – évaluation en mathématiques et anglais/affectation en lycée.

MONTPELLIER: principe appliqué aux EANA 12-20 ans : espace d'accueil similaire à celui de Toulouse.

## **Scolarisation**

SOMME et OISE: dans MGI, dispositifs fléchés FLE/FLS Si le niveau en mathématiques atteint celui de 5<sup>ème</sup> : inscription en 3<sup>ème</sup>.

MONTPELLIER: inscription en UPE2A lycée, comme les autres élèves de plus de 16 ans. Création d'une UPE2A lycée de faible niveau (+/-NSA). A l'issue de l'année en UPE2A, affectation en LP via procédure pré PAM.

Un grand nombre de MGI sont impliquées dans la prise en charge de EANA de + de 16 ans de faible niveau scolaire, qu'ils soient mineurs isolés ou non, mais les critères d'admission divergent d'une académie à l'autre.

### **Pratiques efficaces transférables**

- Mutualisation des moyens dans et hors Education Nationale pour l'accueil, l'évaluation des besoins (scolaires, juridiques, sociaux).
- Aide sociale à l'Enfance, Spécialistes du droit des jeunes, CASNAV, CIO, MGI.
- Partage des compétences établi selon un cahier des charges clair, notamment au sein de l'Education nationale (MGI, UPE2A).
- Généralisation de la prise en charge de certains profils scolaires par la MGI dans chaque académie.
- UPE2A /+ de 16 ans NSA sur objectifs spécifiques (CRETEIL).

### **Difficultés rencontrées/Freins**

#### **Constat général**

- Dispositifs et classes ordinaires saturés : attentes, manque de fluidité, blocages.
- Refus de principe d'un certain nombre de MGI de considérer les EANA de comme un public-cible. Devenir, rôle des MGI : financement en baisse, (NICE, à moyens constants depuis 5 ans)-
- Conjonction niveau scolaire faible /âge avancé.
- Organisation : Manque de coordination entre services sociaux et Education nationale pour conditionner le lieu d'Hébergement aux possibilités de scolarisation (cf modèle Lille). Dispersion des élèves, difficulté d'identification et de repérage,
- Financement : besoin d'heures spécifiques pour les élèves isolés en lycée.
- Formation des enseignants et intervenants : il ne suffit pas de créer un dispositif pour qu'il soit efficace ; l'alphabétisation des adolescents et adultes est un des actes pédagogiques les plus difficiles, non abordé dans la formation initiale des enseignants du second degré et peu abordé dans les formations FLE.

## ENFANTS ALLOPHONES DES « BIDONVILLES »

---

### Constats et recensement des pratiques de terrain

**Problème de recensement** : qui fait quoi ? Les CASNAV n'ont pas connaissance des enfants non-scolarisés

**L'accueil** : On constate en ce moment des refus d'inscription par les mairies, des refus d'écoles (systèmes de quotas), des démarches compliquées pour les inscriptions, véritables obstacles à la scolarisation.

**Des obstacles matériels** : transport, cantine, refus de monter des dossiers de bourses par certains établissements...

**Absence d'UPE2A** dans les secteurs concernés ou manque de places dans les UPE2A ou les écoles.

**Démantèlements** des terrains, scolarité en pointillé pour ceux qui sont scolarisés.

### Pratiques efficaces transférables

- Création indispensable de postes de médiateurs scolaires, mandatés par l'Education Nationale (NB : la fonction de médiateur est citée dans la circulaire des EFIV mais pas dans celle des allophones ; Or les enfants des bidonvilles sont des allophones, qui, plus encore que les autres allophones, nécessitent d'être accompagnés par des médiateurs interprètes scolaires. L'initiative en a été prise à Bordeaux (détachement d' 1/2 poste d'enseignant et bientôt un autre 1/2 poste). Lien permanent indispensable avec les familles.
- Création de postes brigade UPE2A susceptible d'apporter le soutien en cas de changement d'école liée à une évacuation.
- Création d'UPE2A autant que de besoins, répartition en fonction des territoires. Répartition équilibrée.
- Formation des enseignants aux problématiques interculturelles, à la connaissance et la reconnaissance des publics, et à l'alphabétisation.
- Suivi des élèves au-delà de la 1<sup>ère</sup> année.
- Partenariat indispensable avec les collectivités locales pour toutes les questions matérielles et sociales (mairie, conseils généraux).

### Marges de progression et leviers envisageables

- Nécessité d'une volonté politique portée par le pilotage national et relayée dans les académies.
- Nécessité d'inventer des modalités d'action adaptées, redonnant au service public toute sa place sans déléguer aux associations ce qui appartient au régulier, notamment en ce qui concerne le recensement des élèves.
- Créer suffisamment d'UPE2A NSA avec des enseignants formés à l'alphabétisation.
- Donner de la mobilité aux postes 1er degré sur le modèle de Bordeaux
- Accompagner l'entrée dans la scolarité au collège, notamment, en associant les parents. Ex : Montpellier, Grenoble : « sas » de préparation à la scolarité de 6 à 8 semaines.

## Synthèse et engagements souhaités

### Points de consensus et préconisations

- Principe de l'**affectation immédiate** valable pour 2 publics spécifiques, EANA et EFIV, - ou + de 16 ans (qu'ils soient mineurs isolés ou non).
- Les enfants des bidonvilles ne sont pas des EFIV, ils sont des **allophones** nouveaux arrivants et relèvent donc de la circulaire EANA. Toutefois l'écart des familles par rapport à l'école rend la médiation scolaire indispensable : Besoin de postes de **médiation mandatés** par EN (ex : BORDEAUX = un demi-poste premier degré).
- Nécessité de **clarifier les responsabilités** : académiques, départementales tout en tenant compte des histoires locales.
- Nécessité de **travailler en partenariat** avec les instances publiques locales. Ne pas se défaire sur les associations.
- **Pilotage identifié et volontariste**/situation d'urgence.
- Pilotage national CASNAV (mutualisation, harmonisation des pratiques, mise en ligne de fiches descriptives des pratiques et espaces d'accueil).
- Collaboration indispensable et étroite CASNAV/CIO.
- Implication nécessaire des MGI.
- Formation des professeurs : médiation, interculturel, alphabétisation, mobilité.
- Révision des tests d'évaluation.

### Points de divergence et propositions à trancher

- Enfants allophones des bidonvilles non-inscrits et non recensés (aucun état des lieux) → le recensement, l'incitation et l'aide à l'inscription relèvent-ils des associations ou de l'Education nationale ?
- Comment faire en sorte que l'EN (CASNAV) soit systématiquement associée aux travaux des commissions régionales DIHAL ?